

**Dépôt :**

*Gilles Baum  
Ricardo Marques*

Luxembourg, le 10 février 2026



**MOTION**

**Pour une politique ambitieuse luttant contre toute forme de discrimination au sein des établissements scolaires**

La Chambre des Députés,

**Considérant**

- que l'égalité, la dignité humaine, ainsi que le respect de l'intégrité physique et mentale constituent des droits fondamentaux garantis par la Constitution et par les instruments internationaux et européens ;
- que la lutte contre le harcèlement, les violences et toute forme de discrimination en milieu scolaire requiert des mesures transversales, combinant prévention, accompagnement, règles de vie et amélioration des infrastructures ;
- que la sécurité, l'intimité et le bien-être des élèves doivent constituer des critères centraux dans la conception des infrastructures scolaires, en particulier dans les espaces sensibles tels que sanitaires, vestiaires et douches ;
- que, dans ces espaces, une meilleure visibilité des zones communes et une meilleure protection de l'intimité constituent des leviers concrets de prévention du harcèlement, du vandalisme et des comportements abusifs ;
- que le Plan d'action national LGBTQI+, présenté en juillet 2025, promeut des mesures favorisant l'inclusion, la sécurité et le respect au sein des établissements scolaires ;

**Invite le Gouvernement**

- à poursuivre et renforcer, de manière transversale, la lutte contre toute forme de harcèlement et de discrimination dans le milieu scolaire, en intégrant les dimensions de prévention, de protection et d'accompagnement ;

- à mettre en œuvre, sur la base de l'ébauche présentée le 9 février 2026 par le MENJE, un projet pilote de sanitaires et vestiaires inclusifs, en associant les parties prenantes (directions d'établissements, personnel éducatif et services compétents, représentants des parents, élèves) afin de garantir une mise en œuvre transparente, proportionnée, adaptée au terrain et évaluabile ;
- à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, dans l'ébauche présentée, des infrastructures sanitaires fondées sur les principes de prévention et de protection de l'intimité ;
- à maintenir la coexistence de blocs de toilettes séparés pour le sexe féminin et le sexe masculin, ainsi que des espaces inclusifs accessibles à toute personne, indépendamment de son identité de genre, en définissant la signalétique en concertation avec l'établissement ;
- à maintenir une organisation séparée des vestiaires et des douches tout en prévoyant, dans la mesure du possible, des cabines individuelles, afin de garantir intimité, sécurité et respect à l'ensemble des élèves.

Gilles BAUER  
Signature

Ricardo Marques  
Signature

Carole Harkman  
Signature

Laurent BEIRER  
Signature